



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ICC Resolution 471 Corr. 1

21 octobre 2020
Original : anglais

F

Conseil international du Café

127^e session

Session virtuelle

10 et 11 septembre 2020

Londres (Royaume-Uni)

Rectificatif

Résolution numéro 471

APPROUVÉE À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 11 SEPTEMBRE 2020

Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café

Les modifications qui font l'objet de ce rectificatif sont indiquées en rouge.

Remplacer le paragraphe du Dispositif par le paragraphe suivant :

DÉCIDE :

De proroger l'Accord international de 2007 sur le Café pour une période d'un an à compter du **2** février 2021, conformément aux dispositions du paragraphe 3) de l'article 48.

Pour accéder au texte complet de la Résolution 471, cliquer sur le lien ci-après :

<http://www.ico.org/documents/cy2019-20/icc-res-471f-extension-ica-2007.pdf>